

DÉCISION N° : 2009-FIIC-0227

DOSSIER N° : 20249

Objet : Adaltis inc.
Interdiction d'opérations sur valeurs

Vu la décision 2009-FIIC-0217, prononcée le 18 août 2009, interdisant à l'émetteur, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur;

vu que l'émetteur n'a pas déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 tel qu'exigés par les articles 4.3, 4.4 et 5.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu les articles 265, 267 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

interdit à Adaltis inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 2 septembre 2009.

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue

Vous pouvez demander, dans un délai de 30 jours, la révision de la présente décision auprès du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières institué en vertu de l'article 92 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 conformément à l'article 322 de la Loi.

L'Autorité des marchés financiers peut également révoquer la présente décision en vertu de l'article 318 de la Loi.

Adaltis inc.
10900, rue Hamon
Montréal (Québec) H3M 3A2

À l'attention de : Keith Flavell

c.c. : Bourse de Toronto
Computershare Investor Services inc.